

Séance du 25 mars 2024

**Date de convocation :**

21 mars 2024

**Membres en exercice :** 23

**Présent(s) en début de séance :** 20

**Arrivé (s) en cours de séance :** 1

**Pouvoir(s) :** 2

**Absent(s) ou excusé(s) :** 2

**Délib.2024.038**

**Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)**

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

**Présents :** Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Christèle POTTIER, Stéphane ROBERT, Nelly COTTAIS, Yves THILLOU, Charles JOUIN, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Sophie ELUDUT, Valérie DUVAL, Franck SEROUX, Noël NOURRISSON, Gaëlle LE LAN, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Alexis ADRIEN, Delphine NORMAND, Marie-Agnès GENDRON, Virgile HOUTIN.

**Arrivée en cours de séance :** Prescillia DREAN (participe au vote à partir de la délibération n° 2024.038).

**Absents excusés :** Adrien MOREAU (Pouvoir à Stéphane ROBERT) et Caroline HAMON (Pouvoir à Armelle LE MOAL).

**Secrétaire de séance :** Delphine NORMAND

### **Budget Commune – Approbation du budget primitif 2024**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD rappelle que le projet de budget primitif Commune pour l'exercice 2024 a été élaboré à partir des besoins recensés, puis remontés par les commissions municipales, et du travail en commission Finances.

Monsieur LEGOURD présente ensuite le projet de budget pour 2024. Il précise que la note de présentation, transmise aux élus, expose de manière plus détaillée les grandes orientations de ce budget.

Au terme de la présentation de la section de fonctionnement, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de budget primitif « Commune ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (votants : 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23) d'adopter la section de fonctionnement du budget primitif « Commune » pour l'exercice 2024 laquelle s'équilibre à la somme de 4 040 251.00 €.**

Au terme de la présentation de la section d'investissement, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de budget primitif « Commune »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (votants : 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23) d'adopter la section d'investissement du budget primitif « Commune » pour l'exercice 2024 laquelle s'équilibre à la somme de 2 645 461.00 €.**

Pour rappel et conformément au règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° 2022.016 du 22 février 2022, le budget a été voté par nature (avec présentation fonctionnelle), au niveau du chapitre pour chacune des deux sections (avec les opérations d'équipement pour information), sans vote formel sur chacun des chapitres et avec reprise des résultats de l'exercice 2023.

Extrait certifié conforme, le 29 mars 2024

Pour le Maire empêché,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Yannick LEGOURD

